

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2019.07.03-003 – Dénomination de la portion de voie comprise entre la rue du Procurayre et le lotissement Domofrance.

L'an deux mil dix neuf, le trois juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 20
- Nombre de procurations : 7
- Absents excusés : 2
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2019

**PREFECTURE
DE LA GIRONDE**

15 JUIL. 2019

Bureau du Courrier

Madame Annie PONS a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	de FRANÇOIS Béatrice
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		X	TURBÉ Roselyne
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa	X		
PONS Annie	X		
BARLAND François	X		
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine	X		
CHAMBAUD Michel		X	SAUX Brigitte
DUPUY Pauline		X	DERVIEUX Benjamin
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	FLOIRAC Nicole
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole		X	DE SOUZA Bernard
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
MAURY Roxane		X	LALANNE Nicole
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie		X	
BRET Bernard		X	

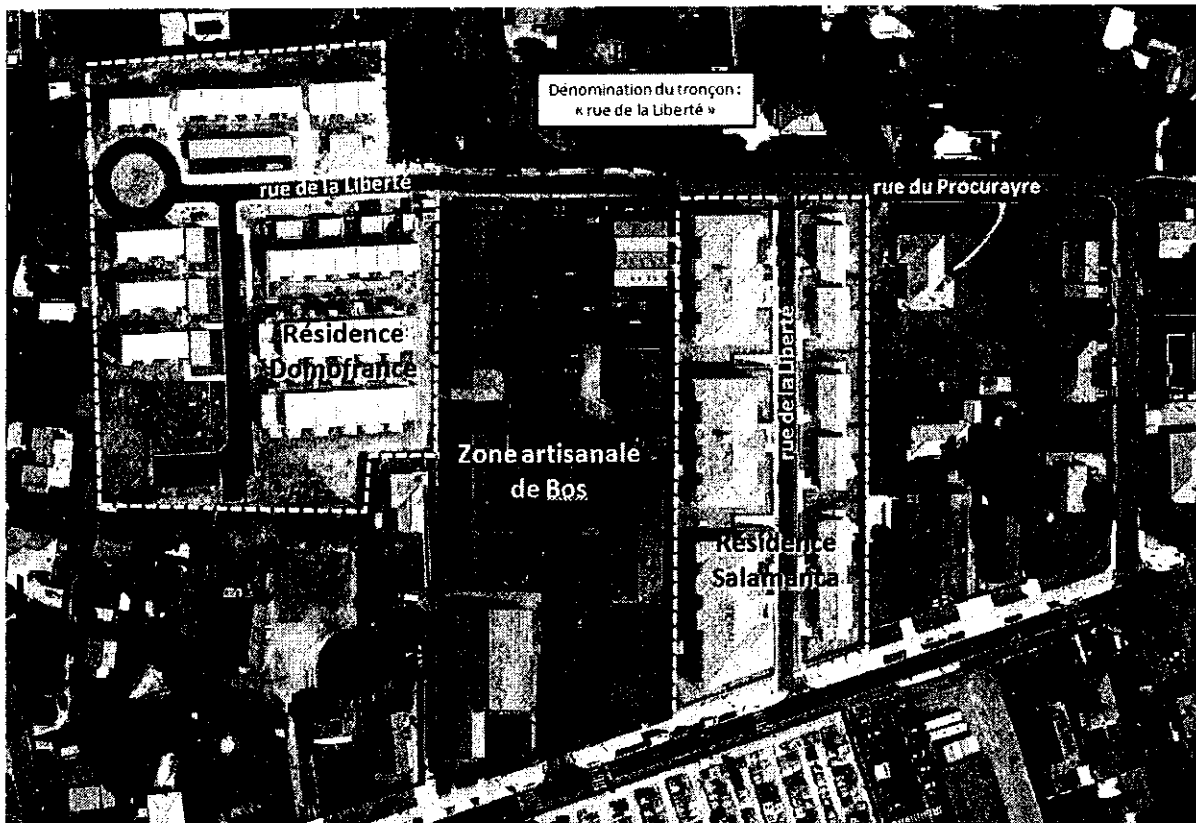
DEL.2019.07.03-003 – Dénomination de la portion de voie comprise entre la rue du Procurayre et le lotissement Domofrance.

Rapporteur : Madame le MAIRE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DEL.2016.03.29-002 du conseil municipal en date du 29 mars 2016 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission urbanisme en date du 17 juin 2019 ;

Par délibération n° DEL.2016.03.29-002 du 29 mars 2016, le conseil municipal a voté la dénomination de la voie desservant les opérations Domofrance et Ciliopée au lieu-dit Procurayre. La dénomination portait sur la voie interne à ces deux opérations, nommée « rue de la Liberté ».

Or cette voie est « entrecoupée » d'une courte portion toujours dénommée « rue du Procurayre » (entourée en rouge, ci-dessous). Cette portion de voie ne dessert qu'une seule propriété, située au n° 36 A.



Au vu de ces éléments et afin de supprimer la discontinuité du nom de voie sur ce tronçon, il est donc proposé au conseil municipal de dénommer cette portion de voie « rue de la Liberté ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Madame le MAIRE

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- ↓ **Décide** de dénommer la portion de voie comprise entre la rue du Procurayre et le lotissement Domofrance « rue de la Liberté ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,

Le 3 juillet 2019

Béatrice de FRANÇOIS

Maire de Parempuyre

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

15 JUIL. 2019

Bureau du Courrier

